



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Déclaration liminaire à la CAP de Liste d'aptitude du 14 novembre 2012.

La tenue des CAP de listes d'aptitude ce jour ne peut pas se faire sans évoquer la mobilisation des salariés à l'échelle internationale qui se déroule ce jour à l'appel de la confédération européenne des syndicats.

La CGT, avec la CFDT et Solidaires, s'inscrit avec l'ensemble du syndicalisme européen dans cette journée d'action.

Elles expriment leur ferme opposition aux mesures d'austérité qui font plonger l'Europe dans la stagnation économique, voire la récession. Ces mesures, loin de rétablir la confiance, ne font qu'aggraver les déséquilibres et créer des injustices. Elles mettent à mal le modèle social européen par ailleurs mis en cause par la concurrence et parfois le dumping dans les domaines de la fiscalité, du coût du travail et des conditions sociales.

Les agents des Finances Publiques auront l'occasion de faire valoir leurs revendications lors de la journée de grève le 27 novembre prochain.

Au sein de notre ministère, l'austérité se caractérise en particulier par les suppressions d'emplois et les blocages de salaires, entraînant une baisse continue du pouvoir d'achat des agents.

La promotion interne, via notamment les listes d'aptitude, ne saurait masquer les conséquences dramatiques de ces politiques d'austérité.

La CGT rappelle son opposition aux listes d'aptitudes, qu'elle considère comme arbitraires, et revendique en lieu et place un examen professionnel qui prenne réellement en compte les acquis professionnels des agents. Par conséquent, nous voterons contre le projet qui nous sera proposé.

Cette position ne nous empêchera pas, dans le cadre actuel de la liste d'aptitude, de jouer pleinement notre rôle de représentant des personnels.

Nous revendiquons donc :

- Une information collective préalable à la sélection donnant à tous les candidats une information identique et évitant les dérives de la présélection .
- L'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellents ».
- Que l'appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d'aptitude à la mobilité » vus dans le cadre de l'examen de la « valeur professionnelle » n'écarte pas de candidats qui auraient un parcours spécifique.

Fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions, nous, élus CGT Finances Publiques, refusons dans la défense individuelle des dossiers de nous livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé des candidats.

Nous considérons que le rôle d'un élu, doit se limiter à la défense des dossiers des candidats sans les opposer entre eux, auquel cas nous revendiquons un vote global sur les propositions de l'Administration et non un vote dossier par dossier.

Nous sommes élus du personnel, nous ne sommes pas jury d'aptitude.

En consultant les dossiers qui nous ont été présentés, nous nous interrogeons sur les critères qui vous ont amenés à attribuer la mention excellent, très bon ou à revoir.

En effet, à partir de quelques exemples, concernant la liste d'aptitude de C en B un agent avec un cumul de points sur les 5 dernières années de 1,8 est classé « excellent », alors qu'un autre avec un cumul de 2 est classé « à revoir » tandis qu'un autre avec un cumul de 2,4 ou de 0,5 est classé « très bon ».

De même un agent avec 12 excellents est classé à revoir. Il va falloir nous expliquer.

Il semble dès lors, que le critère principal est celui des appréciations. Auquel cas un agent noté par un rédacteur qui ne cumule pas les superlatifs dans sa rédaction est dès le départ pénalisé.

Par ailleurs, dans les documents récapitulatifs qui nous ont été remis, nous avons noté au sujet des notes accordées, des différences significatives entre le bordereau récapitulatif et les feuilles de notation. Cela concerne à minima 15 agents sur 32 présentés. Sur lesquelles vous êtes vous appuyés pour effectuer vos choix ?

Tout n'est il pas à revoir ? Auquel cas notre demande de tenir la CAP sur une journée, nous semblait tout à fait justifiée.

Votre réponse « *les dossiers préparés correctement peuvent être analysés et traités dans le délai d'une demi journée. Je compte sur l'efficacité de votre travail dans la journée de préparation qui vous est accordée pour optimiser le temps consacré à chaque dossier* » ne peut aucunement nous satisfaire, sachant que la simple photocopie des dossiers nous a déjà demandé 3 heures de travail à 3 camarades.

De plus les dossiers ayant été mis à notre disposition en pleine période de vacances, avec des collègues absents, nous estimons ne pas avoir bénéficié des conditions de travail optimales dues à des élus, d'autant plus que nous ne connaissons pas encore à cette heure les potentialités de changement de corps.

Il y a selon nous, négation du dialogue social, d'autant plus que nous n'avons toujours aucun moyen informatique en état de fonctionnement à Marsauderies, siège de la Disi.